



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**du 13 octobre 2015**  
**- Compte rendu -**

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu une Assemblée Générale Ordinaire mardi 13 octobre 2015 à Coubron, 137 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle "du Parc".

### PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les Adhérents inscrits à ce jour.

### Personnes présentes ou représentées:

#### Membres du Bureau :

Thérèse LAVEAU, Isabelle LE GUYADER (absente excusée), Sylvie LHERMITTE, Francis LAVEAU, Emilie LASSERRE, Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Annie DUFOUR.

#### Mesdames et Messieurs :

Séverine ALMEIDA, Catherine AMATO, Uranie ASTORGA, Virginie AUBIN, Stéphanie et Joël AZOUGARH-MINIOT, Denise AZOUGARH-HAMID, Françoise et Guy BELLANGER, Julie BENNOUF, Christelle BONNETON, Jeanne et Christian BOUILLIN-COUPRIE, Géraldine BOUTIN, Caroline et Alain BRUN-BEAUJARD, Kerstin BRUNEL, Sandra BUDIN-CORREIA, Julien CATOIRE, Soraya et Anthony CHABOT-LAMARI, Sylvie et Fatima CHATELAIN-ZAGHARI, Carole et Jean-Michel CUCINIELLO, Irène DESFORGES, Adeline et Damien DEVILLIERS-PAQUET, Aurélie DHOMMEE, Corinne DODEMONT, Pascale et Christian FERRE, Maryvonne et Jean Pierre FOURAGE, Sylvie et Albert FREULON, Sylvie GARCIA-CANELO, Emilie et Sébastien GASPARD, Angélique et Paul GUEGUEN, Catherine HARTE MOISELET, Natalia et Eric JEANNET, Céline et Jean-Louis JOSEPHINE-KONIGSBAUER, Edmond KINDT, Fabrice KIRNISKY, Lydia LAFFON, Véronique et Benoit LAURENT, Christiane LAVRADOR, Sandra LEGER, Carole LENOIR, Audrey et David LERIDON-NOUVEL, Sylvie LIMPALAER, Bérengère MAJOR-BEAUJARD, Sandrine et Thierry MARLIER, Virginie MARTIN, Hélène et Sinisa MATHES-KARGANOVIC, Marie-Jeanne et Jean-Pierre MERLE-BERNARD, Jocelyne/Jérémy MEYER, Sabine et Sylvain MILLA TAYOU, Joëlle et André OFFNER, Myriam et Christian OUTTIER, Geneviève et Thierry PAQUET, Sylvie et Isabelle PENCHAUD-LECOQ, Laëticia et Olivier ROBIN-OLIVEIRA, Marie RONGERE, Laurence et Patrick SAINT-LOUIS, Karine et Alain SAVIGNY, Zouina et Olivier SAYAD D'HENRY, Laurence SEBASTIEN-DIAZ, Huguette SERUSIER, Monique et Claude SPINAZZE, Sylviane THULY, Agnès et Claude URIEN, Sandrine et Jean VEGUER-BOHAIN, Jacqueline et Gérard VEGUER, Isabelle VILLARD, Patricia WILHEM.

71 Adhérents étaient présents ou représentés, sur les 104 que l'AMAP compte à ce jour.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut se dérouler valablement, d'autant qu'aucun quorum n'est requis.

### PERSONNES INVITEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- M. **Julien PICQ** de Val Bio Centre : chargé du développement de notre fournisseur de fruits, légumes, œufs et autres produits fermiers bio.
- M. **Hervé QUERA**, notre boulanger et fournisseur de pains et viennoiseries.
- M. **Jean-Marc GUMIAUX** notre fabricant et fournisseur d'huiles de table.  
Empêché, M. Gumiaux a présenté ses regrets de ne pas pouvoir être présent.

**La séance est ouverte à 20 h 35**

### 1. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.

Le rapport moral est présenté par Mme Thérèse LAVEAU.

Pour mémoire, cette Assemblée Générale Ordinaire est la cinquième depuis la création de l'AMAP, la première remontant au 26 septembre 2011.

#### 1.1 La bonne santé de notre AMAP.

Depuis sa création, l'AMAP de Coubron – les Courts Sillons, a conservé son socle d'une centaine d'adhérents.

Comme il est tout à fait normal, un certain turn over est observé chaque année, voire en cours d'année par des jeux de remplacements et de nouvelles adhésions ; les oscillations du nombre d'adhérents sur plusieurs années se sont situées entre 90 et 110 – 104 à ce jour.

Le quota d'adhérents non-résidents de Coubron (et n'y travaillant pas) n'a que peu évolué en restant toujours très proche du maximum statutaire de 20 %, chiffre auquel il se situe actuellement.

Lors du forum des associations du 5 septembre, 9 demandes d'inscription ont été enregistrées ; deux ont été effectives dès le 15 septembre, trois ont été reportées, trois sont restées sans suite et une a été annulée.

La fourniture de fruits et légumes assurée par les Paniers du Val de Loire depuis juillet 2012 fonctionne toujours dans de très bonnes conditions si l'on en juge par la satisfaction exprimée à ce jour par la très grande majorité de nos Adhérents.

#### 1.2 Bilan d'activité avec les Paniers du Val de Loire (PVL)

##### **a) Logistique.**

Les livraisons se font avec beaucoup de régularité, le plus souvent en avance sur l'horaire théorique, parfois même un peu trop ! Mais c'est toujours avec la plus grande gentillesse que les livreurs aident à la mise en place de la salle de distribution.

Sur l'année écoulée, les défauts de livraison ont été rarissimes et toujours compensés d'une semaine sur l'autre.

Nos compliments sont à renouveler à PVL pour sa souplesse de fonctionnement et de gestion de nos adhérents, qu'il s'agisse de remplacements ou d'inscriptions plus ou moins tardives dans l'année et parfois demandées avec des préavis extrêmement courts.

La flexibilité des livraisons en juillet et en août est grandement appréciée par tous.

#### **b) Modalités de paiements.**

Deux innovations sont à saluer :

- Le prélèvement bancaire à date fixe, le deuxième mardi de chaque mois ;
- Les prélèvements bancaires au prorata du nombre de paniers du mois considéré, y compris ceux des mois de juillet et août, en lieu et place pour ces derniers, des paiements par chèques à l'avance.

#### **c) Qualité produits.**

Le retour d'avis des Adhérents est très généralement positif, l'accent étant mis sur la fraîcheur, la qualité gustative et l'excellente aptitude à la conservation.

Une trop grande répétitivité des produits livrés a toutefois été observée, et regrettée, depuis quelques mois.

D'avis général, la fréquence des livraisons de fruits a été notablement inférieure aux espérances, d'autant que le passage des livraisons du lundi au mardi devait précisément conduire à une franche amélioration.

Les défauts de qualité des produits ont été rares ; PVL, informés, en a aussitôt assuré le remplacement ou la compensation.

PVL rappelle leur souhait d'être informés sur tout problème rencontré ; cela leur permet d'y remédier au mieux et d'en prévenir le renouvellement.

#### **d) Perspective 2016.**

Le bilan relationnel et qualitatif avec PVL est tout à fait positif ; il incite à une reconduction de nos accords mutuels.

PVL a, de plus, fait savoir que leurs prix ne seront pas modifiés sur l'année 2016.

Il y aura un inévitable turnover d'adhérents ; nous espérons que leur niveau se maintiendra autour de la centaine, comme ce fut le cas depuis le début de notre partenariat.

La présentation du "calendrier de livraison et d'engagement" est simple et aisément adaptable lors des inscriptions ou modifications en cours d'année ; elle est à maintenir, si possible, pour 2016.

### **1.3 Bilan d'activité avec Val Bio Centre.**

#### **a) Fournitures de produits bio de Val Bio Centre (VBC).**

La qualité des produits proposés par VBC, terrines, confitures, jus de fruits, etc. est irréprochable.

Le volume des commandes est pourtant resté modeste depuis la mise en application du principe de livraison mensuel en avril 2015.

Quelques observations sont faites sur certaines indisponibilités des produits proposés sur le bon de commande en vigueur, notamment lorsque les renouvellements de ces derniers sont espacés dans le temps.

#### **b) Perspectives.**

Après une interruption estivale, le renouvellement des variétés proposées a repris depuis ce mois d'octobre.

Nous espérons en un accroissement de l'intérêt des adhérents, lequel serait justifié par l'excellence des produits proposés par VBC.

Sur ces propos relatifs à PVL et VBC, Madame Thérèse LAVEAU donne la parole à Monsieur Julien PICQ.

#### **Intervention de Monsieur Julien PICQ.**

Monsieur Julien PICQ se présente en tant que nouvel employé de Val Bio Centre chargé du développement et :

- Remercie tous les adhérents présents, et l'AMAP de Coubron en particulier pour l'amabilité de leurs propos.
- Précise que la souplesse de distribution des Paniers du Val de Loire est principalement due à l'importance de son nombre de producteurs, 37 à ce jour.
- Précise également que le groupement des producteurs "Val Bio Centre" est toujours très actif sur le développement d'emplois solidaires ; il annonce à ce sujet la mise à disposition, par le conseil départemental du Val de Marne, de parcelles de terrain arables représentant environ 10 hectares à La Plaine des Bordes sur la commune de Chennevières en Seine et Marne.

Un jardin d'insertion de maraîchage bio est ainsi créé. Dans un premier temps, il accueillera 6 personnes en insertion.

Quelques questions relatives à la variété des produits livrés à notre AMAP sont posées à M. Julien PICQ, notamment :

- Trop grande répétitivité des variétés livrées ; les citrouilles sont citées en fin de l'année passée ;
- Insuffisance des livraisons de fruits ;
- Les tomates livrées ont toujours été de très petites tailles ; pourrait-on en avoir de plus grosses de temps en temps, cœur de bœuf, par exemple ?
- A l'instar des tomates, pourrait-on connaître à l'avance la variété des légumes qui vont être livrée ?

M. Julien PICQ prend bonne note de ces remarques et informe qu'il veillera à ce qu'il y soit remédié dans l'avenir.

Il est confirmé, à nouveau, que ces observations ne concernent en rien la qualité des produits qui sont toujours de premier ordre.

M. Julien PICQ remercie à nouveau pour la chaleur et la sympathie de l'accueil qui lui est réservé.

#### **1.4 Bilan d'activité avec "Le Fournil du Taillis" ou les "Pains d'Hervé".**

##### **a) Logistique**

L'épisode des livraisons des pains et viennoiseries la veille de celles des fruits et légumes fut de courte durée, puisque, voilà un an déjà, qu'Hervé QUERA a pu se réorganiser pour assurer ses livraisons le mardi à la satisfaction générale.

M. Hervé QUERA a bien voulu faire quelques rares exceptions pour que de nouveaux adhérents puissent suspendre leurs prises de pain les deux mois d'été aux mêmes conditions que celles faites par PVL.

Il n'est cependant pas envisageable pour lui de généraliser des livraisons individualisées en juillet et en août.

##### **b) Gamme et qualité des produits**

La gamme des pains et viennoiseries est toujours aussi étendue et les produits toujours aussi savoureux.

Les fournitures mensuelles de farines, fruits secs, céréales, sucres, chocolat, etc. sont très appréciées par bon nombre d'adhérents, y compris quelques-uns d'entre eux qui fabriquent leur pain eux-mêmes.

##### **c) Perspectives.**

Le nombre de souscriptions au "contrat pain" fluctue d'un semestre à l'autre entre 1/4 et 1/3 du nombre total des adhérents de L'AMAP

Le renouvellement des contrats a eu lieu fin septembre pour une nouvelle période de 6 mois.

Les prix ont fluctué, le plus généralement à la hausse en raison du prix des matières premières, excepté pour les livraisons mensuelles des farines et autres produits bio.

Les perspectives sont donc parfaitement saines et, espérons-le, durables dans ces excellentes conditions.

Madame Thérèse LAVEAU donne la parole à Monsieur Hervé QUERA.

#### **Intervention de Monsieur Hervé QUERA.**

Monsieur Hervé QUERA remercie, à son tour tous les membres de l'association et ne peut qu'être satisfait des témoignages élogieux qui lui sont faits sur la qualité de ses produits de boulangerie.

Des compliments lui sont également adressés sur l'intérêt et la convivialité des stages de formation qu'il anime.

La question des fournitures durant les mois de juillet et août est abordée.

Monsieur Hervé QUERA confirme que sa structure ne lui permet pas la même souplesse que PVL pour individualiser les livraisons sur chacune des semaines de ces deux mois.

Conscient de la gêne que cela pose aux adhérents, il annonce qu'il est prêt à mettre en place une souplesse estivale basée sur la possibilité de chacun à suspendre ses prises de "panier pain" sur un mois entier, qu'il s'agisse de juillet ou d'août.

Des remerciements sont adressés à Monsieur Hervé QUERA pour cette avancée positive et très significative des contrats pains à venir.

#### **1.5 Bilan d'activité avec "Sous les Arbres" de Jean-Marc GUMIAUX, producteur d'huiles de table.**

##### **a) Logistique.**

Notre fournisseur, M. Jean Marc GUMIAUX, livre des huiles de hautes qualités, fabriquées par lui-même, une fois par trimestre, la prochaine devant avoir lieu le mardi 22 décembre.

M. Jean Marc GUMIAUX a su surmonter un moment difficile causé par une avarie mécanique sur sa presse.

Il fait face aujourd'hui à une grave altération des noix due à une prolifération d'insectes ravageurs.

##### **b) Perspectives.**

A partir de l'année prochaine, M. Jean Marc GUMIAUX envisage de conditionner ses huiles en bouteilles de verre de 250 et 500 ml, ce qui permettrait une baisse du prix de vente au litre.

#### **1.6 Conclusions**

Le nombre d'Adhérents s'est accru en fin d'année ; il dépasse légèrement la centaine, limite arbitrairement fixée par l'AMAP pour des questions de logistique et de convivialité.

Le nombre de personnes en liste d'attente est très limité ; plusieurs personnes, intéressées, ont demandé un différé de leur inscription pour des raisons de disponibilités personnelles.

Les relations avec nos fournisseurs, tout autant qu'entre nous tous, Membres de l'Association, sont excellentes. L'avenir de l'AMAP semble donc être son maintien sous un jour de plaisante pérennité.

Mme Laveau adresse ses vifs remerciements à :

- PVL pour la grande souplesse et la non moins grande réactivité de leurs responsables administratifs et logistiques.
- Mrs. Julien PICQ et Hervé QUERA ainsi qu'en son absence à M. Jean Marc GUMIAUX pour la qualité des produits qu'ils élaborent et leur parfaite compréhension des besoins d'une association :
- Tous les Adhérents participant à la logistique des distributions, sans lesquels le fonctionnement de l'AMAP serait mis en péril, voire rendu impossible ;
- La municipalité pour ses prêts de locaux, systématiques ou occasionnels, la mise à disposition de tables et de chaises ainsi que du local de rangement de l'armoire de l'AMAP. Merci également au personnel d'astreinte en charge des ouvertures et fermetures de salles qui savent se montrer toujours dévoués même lorsque nos horaires débordent de ceux planifiés.

### **1.7 Approbation du rapport moral**

Le rapport moral est approuvé, en l'absence de remarque des présents et représentés.

## **2. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.**

En l'absence Mme Isabelle LE GUYADER, M. Francis LAVEAU présente les chiffres essentiels du rapport financier de l'année écoulée :

### **2.1 Comptes de trésorerie**

Les comptes de l'exercice 2014 / 2015 ressortent à :

- Recettes 1752,25 € dont 677,05 € de solde de l'exercice précédent + 0 € de produit exceptionnel.
- Dépenses 886,14 €
- Solde 866,11 €

Les recettes proviennent exclusivement des cotisations annuelles des adhérents de l'AMAP.

Les dépenses ont couvert : petites réceptions : 274,56 € ; assurance et frais bancaires : 229,67 € ;

Hébergement du site internet 21,46 € ; papeterie + divers : 129,26 € ;

Achat d'une balance professionnelle + piles : 163,62 € ; achat de poires suite à une erreur de pesée : 67,57 €.

### **2.2 Affectation du solde**

Le solde, sera affecté aux dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- dépenses relatives à la préparation de cette AG du 13/10/2015 ;
- Réédition de la galette des rois avec M. Hervé QUERA ;
- Papeterie et frais divers.

### **2.3 Montant de la cotisation**

Compte tenu de l'équilibre budgétaire par rapport à l'exercice écoulé, il est décidé de maintenir le montant des cotisations annuelles à 10 €.

### **2.4 Approbation des comptes**

Aucune objection n'étant formulée dans l'assemblée, les comptes de gestion sont approuvés.

## **3. COMPOSITION ET ELECTION DU NOUVEAU BUREAU**

Mme Thérèse LAVEAU présente, comme il est d'usage, la démission des Membres du Bureau actuel.

Tous se représentent à l'exception de Madame Sylvie LHERMITTE.

Madame Huguette SERUSIER a bien voulu présenter sa candidature par écrit.

Les propositions de candidatures étant closes depuis le 6 octobre, Madame LAVEAU propose donc au vote des adhérents la composition suivante du nouveau Bureau (ordre alphabétique) :

Mesdames et Messieurs Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Annie DUFOUR, Emilie LASSERRE, Thérèse LAVEAU, Francis LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, Huguette SERUSIER.

En l'absence de toute objection des Membres présents ou représentés, Madame LAVEAU entérine la susdite composition du Bureau pour l'année 2016.

Le Bureau ainsi constitué se réunira prochainement pour attribuer les fonctions de chacun.

Un compte rendu de cette réunion sera établi et adressé à tous les Adhérents.

Mme LAVEAU remercie chaleureusement les Adhérents qui ont, vont ou veulent bien continuer d'apporter leur compétence et une part de leur temps au service de "l'AMAP de Coubron – Les Courts Sillons".

## **4. ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS AU SEIN DE L'AMAP – RAPPELS**

### **4.1 Logistique**

Il est rappelé que la réception des produits – en vrac – a été choisie au motif que le prix de revient des paniers constitués sur place est inférieur à ce qu'il serait s'ils étaient livrés directement en pré-conditionné.

Cet avantage sur les coûts a pour contrepartie une contrainte logistique à laquelle tous les adhérents doivent apporter leur concours, voir l'engagement du "Guide du Permanent" ; or il est constaté depuis plusieurs semaines un déficit des adhérents se portant volontaires à cette aide à la distribution des paniers.

Deux Membres du Bureau sont normalement présents, mais ils ne peuvent pas assurer l'ensemble des opérations sans l'aide d'autres bénévoles.

Il est rappelé que les horaires normaux de fonctionnement sont :

- de 18 h à 18 h 30 : montage et installation des tables et des casiers, réception des produits (sachant que les livreurs sont fréquemment en avance) et disposition sur les tables ;
- 18 h 30 : début des distributions aux adhérents ;
- 20 h : fin des distributions.

#### **4.2 Importance des émargements**

Lors de la distribution des paniers, les signatures sont demandées aux fins de permettre aux Membres du Bureau de s'assurer, en fin de distribution, que tous les paniers ont bien été pris.

Il n'est pas rare que des adhérents ayant pris leur panier omettent de signer ; ceci pose un réel problème et génère souvent des appels téléphoniques de rappel qui sont contraignants et retardent la clôture de la distribution.

Il est donc instamment demandé que les émargements soient faits avant la prise de panier.

Si un panier doit être pris par une personne tierce, il est important que cette dernière se présente à un Membre du Bureau et signe la feuille d'émargement en lieu et place de la personne qui l'a mandatée.

#### **4.3 Empêchements et cas de force majeure.**

Des numéros de téléphone ont été remis à tous afin qu'un empêchement puisse être signalé, avec possibilité, pour les cas de force majeure, de demander la mise de côté d'un panier.

### **5. SITE INTERNET DE L'AMAP**

Le site internet de l'AMAP est fonctionnel depuis presque un an.

Sur le plan de son incidence publique, quelques demandes de renseignements nous ont été adressées par le lien "contactez-nous" (y compris des messages à caractère exclusivement publicitaire).

Au niveau interne de l'AMAP il est essentiellement utilisé à donner des informations fonctionnelles (documents, événements, fournisseurs, etc.).

Il permet également d'adresser à tous, par le jeu de courriels et de liens, le contenu des paniers chaque semaine, accompagné parfois d'avis ponctuels ; cette procédure permet d'alléger considérablement certains courriels qui, faute de cela, seraient assortis de pièces jointes plus ou moins lourdes.

En outre la tâche de l'émetteur s'en trouve notablement simplifiée et les informations peuvent être stockées, comme, par exemple, l'historique des contenus des paniers.

Monsieur Francis LAVEAU pose deux questions :

- Y a-t-il des adhérents qui souhaiteraient ne plus recevoir ces messages hebdomadaires ? Aucun souhait en ce sens.
- Le principe de l'envoi hebdomadaire des contenus des paniers, éventuellement complété d'informations, est-il satisfaisant ou bien y a-t-il des suggestions d'aménagement, présentation, contenu ? Aucune suggestion particulière

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Distribution de viande par l'AMAP ?**

Madame Emilie LASSERRE lance l'idée d'une éventuelle livraison de viandes via l'AMAP.

Il ne s'agit que d'une première approche destinée à évaluer le niveau d'intérêt des adhérents aux fins de savoir si une étude de faisabilité peut être lancée.

A la question : êtes-vous intéressés ? 22 personnes, présentes ou représentées, répondent favorablement.

Ce nombre est suffisant pour justifier un pas en avant, à commencer par un sondage auprès de l'ensemble des adhérents de l'AMAP.

Seront alors à examiner les possibilités logistiques de l'AMAP, à trouver un fournisseur), à définir les modes et les fréquences de livraisons et les variétés de viandes souhaitées, à étudier les prix aux consommateurs et enfin à examiner les questions sanitaires, à commencer par la conservation de la chaîne du froid.

Monsieur Julien PICQ intervient pour confirmer la validité du projet de distribution de viandes – il cite même un cas de distribution de poissons ; il attire cependant l'attention sur certaine structure de distribution, concurrente des AMAP, qui pratique des prix particulièrement élevés.

**En l'absence d'autre question diverse, la réunion est close à 21 h50.**

Lu, approuvé et signé par les Membres du Bureau